

Paris, le 17 octobre 2014

## **Reçue hier au ministère de la Santé, l'USPO reste ferme.**

- **L'USPO a salué un point fondamental qui consiste à faire piloter les évolutions du code de la santé publique par une loi santé** respectant enfin les institutions et le bon fonctionnement des commissions parlementaires. La lettre aux élus mise à votre disposition par l'USPO soulignait de façon très explicite ce point. Nous remercions tous les pharmaciens qui ont utilisé ce courrier et développé cet argument auprès des élus qui a pesé dans les derniers arbitrages. Les négociations se feront dans la loi santé qui sera débattue fin 2014.
- **Pour autant la prudence reste de mise en analysant les déclarations de Mr Macron qui continue de parler de sortie du monopole de certains autotests, d'inciter au nettoyage des AMM, de parler de nouvelles créations d'officine et de regroupements dans la même phrase. C'est inacceptable et incohérent.**  
**L'USPO continue de dénoncer cette proposition de nettoyage de l'AMM** pour essayer de passer en catimini des médicaments en GMS. Au contraire, il est indispensable de requalifier des dispositifs médicaux et des compléments alimentaires en médicaments. L'USPO demande une harmonisation de la TVA sur les médicaments conseil.
- **L'USPO a fait part de son opposition à la modification des textes sur la vente par Internet** qui autoriserait une plateforme à expédier des médicaments pour le compte des pharmacies. Le médicament à destination des patients doit sortir du stock de l'officine.
- **Le PLFSS 2015 demande au médicament plus de 1 milliard d'économies** : c'est le début d'un plan médicament de 3,5 milliards d'euros d'économies sur 3 ans.
- **L'USPO dénonce la signature de l'avenant sur l'honoraire de 1 euro à la boîte** qui accepte la diminution de marge liée aux baisses de prix. Dans ces conditions, la réforme va faire baisser les marges sur les traitements chroniques et mettre les pharmaciens en concurrence sur les médicaments délivrés hors prescription (paracétamol, homéopathie...).

**Cet « avenant piège » du 1 euro par boîte doit être dénoncé comme le réclament 65% des pharmaciens (sondage CMC Quotidien du pharmacien sept. 2014).**

- La politique du générique doit respecter l'économie des officines et le travail du pharmacien.

**Nos échanges vont se poursuivre et aucun mot d'ordre n'est à ce jour levé.**

- **Faites signer les pétitions par tous vos patients, jusqu'au 30 octobre.**
- **Envoyez aux ARS un mail (avec confirmation de lecture) indiquant que vous ne participez pas aux gardes.**
- **Contactez vos élus** (*Pétitions, argumentaire, lettres types sont sur le site [www.uspo.fr](http://www.uspo.fr).*)



# Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine.

43, rue de Provence – 75009 Paris – Tél. : 01.46.47.20.80 – Fax : 01.71.18.34.10  
Email: [uspo@uspo.fr](mailto:uspo@uspo.fr) - Web: [www.uspo.fr](http://www.uspo.fr)

***Nous avons réussi cette journée du 30 septembre mais nous devons continuer la mobilisation.***

***Rien n'est encore arbitré et le débat parlementaire va se poursuivre jusqu'au début de l'année 2015.***

***Continuons, les premiers résultats sont là.***

**Nom :** Mr, Mme, Mlle .....

**Nom et adresse de l'officine :** .....

.....

.....

**Tel.** .....

**Fax** .....

**E-mail** .....

- Adhère à l'USPO et règle ma cotisation exceptionnelle 2014 : Chèque de 300 €**
  
- Soutient les actions de communication de l'USPO : Chèque de..... €**

**(Chèque joint à l'ordre de USPO)**

**A retourner à USPO 43 rue de Provence - 75009 PARIS**

**Un reçu vous sera expédié dès réception**